

**Registre des Délibérations du 03 mai 2016**  
**Conseil Municipal de la commune de LES PILLES**

**Séance du 3 mai 2016**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 10

En exercice : 10

Présents : 9

Votants : 9

Date de convocation : 28 avril 2016

L'an deux mille seize le 3 mai 2016 le Conseil Municipal, dûment convoqué le 28 avril 2016, s'est réuni à 18 heures 30 au lieu habituel des séances sous la présidence d'André BALANDREAU, Maire.

Présents : : André BALANDREAU ; Angélique BOUDOU ; Yan BERNARD ; Olivier BARLET ; Laurence BERGER, Julie CHAUDESAIGUES ; Marylène DELMARRE ; Jean-Louis LIOTAUD ; Agnès PETIT

Excusés : Séverine AMIC

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer sous la présidence d'André BALANDREAU, maire.

<b>Objet : tarifs marché producteurs et régie</b>	<b><u>Délibération n°2016/24</u></b>
---	--------------------------------------

Le Maire donne lecture de la proposition de tarification 2016 pour le marché des producteurs.

<b>Mois</b>	<b>Nbre de lundis</b>	<b>2 mètres</b>	<b>3 mètres</b>	<b>4 mètres</b>	<b>2 mètres avec électricité</b>	<b>3 mètres avec électricité</b>
Mai	3	6 €	9 €	12 €	15 €	18 €
Juin	4	8 €	12 €	16 €	20 €	24 €
Juillet	4	8 €	12 €	16 €	20 €	24 €
Août	5	10 €	15 €	20 €	25 €	30 €
Septembre	4	8 €	12 €	16 €	20 €	24 €
Octobre	5	10 €	15 €	20 €	25 €	30 €
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>50 €</b>	<b>75 €</b>	<b>100 €</b>	<b>125 €</b>	<b>150 €</b>
Forfait saison	20	<b>40 €</b>	<b>60 €</b>	<b>80 €</b>	<b>100 €</b>	<b>120 €</b>

**Registre des Délibérations du 03 mai 2016**  
**Conseil Municipal de la commune de LES PILLES**

Le Maire propose en outre que Valérie Barbanson, agente administrative, soit désignée régisseuse du marché pour faciliter la régie depuis le secrétariat de mairie aux heures d'ouverture et notamment avant l'heure du marché le lundi.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **VOTE** la tarification proposée et nomme Valérie Barbanson comme régisseuse du marché.

<b>Objet : Assistante de prévention</b>	<b><u>Délibération n°2016/25</u></b>
---	--------------------------------------

Le Maire propose que le conseil désigne comme assistante de prévention Valérie Barbanson. Son rôle est de suivre les mesures de prévention des accidents de travail du personnel et des risques d'hygiène et de santé afférents au travail des employés de la commune

Conseil, à l'unanimité des présents, après en avoir délibéré,

**VOTE** la désignation de Valérie Barbanson comme assistante de prévention.

<b>Objet : Désignation d'un représentant au Parc des Baronnie</b>	
---	--

Le Maire donne lecture du courrier du Parc des Baronnie provençales qui propose la participation à neuf commissions de travail aux exercices des délégations des Vice-présidents.

Marylène Delmarre est intéressée à participer la commission Histoire et Patrimoine. Le maire ira à la première réunion et proposera sa candidature.

Angélique BOUDOU rejoint le conseil et approuve les décisions qui lui sont énoncées.

Ainsi délibéré en séance,  
le 3 mai 2016,  
Le Maire, André BALANDREAU

**Registre des Délibérations du 03 mai 2016**  
**Conseil Municipal de la commune de LES PILLES**

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du mardi 3 mai 2016 à 18 h 30**

Présents : : André BALANDREAU ; Angélique BOUDOU ; Yan BERNARD ; Olivier BARLET ; Laurence BERGER , Julie CHAUDESAIGUES ; Marylène DELMARRE ; Jean-Louis LIOTAUD ; Agnès PETIT

Excusés : Séverine AMIC

Secrétaire de séance : Olivier BARLET

**Questions diverses**

**Camion pizza :**

Le conseil constate qu'il est irrégulier dans sa présence, ce qui fait que des habitants se plaignent de se rendre place de la Lauze pour rien. Il est décidé de lui demander de préciser ses présences pour pouvoir les communiquer aux habitants.

**Bitumage de la Grande rue**

Le Maire indique être sans nouvelles de la DDT pour le moment, mais que cela ne devrait pas tarder.

**Jardin de curé**

Des habitants se sont réunis le 3 mai au matin pour remettre en état le jardin de curé à gauche de l'Eglise (jardin de plantes aromatiques pour la cuisine et la santé, à la disposition du village et notamment de ceux qui n'ont pas de jardin). De nouvelles souches ont été plantées. Un robinet va être installé pour l'arrosage d'été et d'autres paliers aménagés.

**Aménagement du carrefour face au Vival sur la RD94**

Le Maire indique que le bureau d'études CEREG passera le mardi 17 mai pour donner sur place les résultats de son étude sur l'aménagement du carrefour accès microcrèche sur la RD94 avec plusieurs projets. Ils seront présentés au prochain conseil municipal.

**Fablab**

Yan Bernard indique qu'un projet de Tiers-lieu est porté par l'association Asoft, dans lequel il est impliqué. Le local de l'ancienne poste pourrait être mobilisé pour un fablab : une sorte de club de bricoleurs orientés informatique, électronique et robotique où la notion de partage est importante avec échange de plans, notamment pour une imprimante 3D qui permet de modéliser et réaliser des prothèses, des engrenages, etc. Des logiciels permettent de réaliser des pièces en 3D qui sont ensuite réalisés par l'imprimante. Le club pourrait être ouvert aux jeunes du village.

Les associations Asoft, Aventic, Epistème et Cyrknop se sont regroupées pour faire un site d'entraide.

**Rôle de l'eau**

Olivier Barlet expose les propositions suivantes :

Une bonne partie du village étant (potentiellement pour certains) raccordée, nous sommes à un tournant où va débuter la facturation de l'eau éventuellement assainie en deux parties : abonnements en avril puis consommations en septembre (relevé en juillet-août).

*Consommations :*

Pour rappel, nous avons voté 1,80 € le m3 d'eau non-assainie (maisons sans accès au réseau d'assainissement et ayant leur propre assainissement), et 3,60 € le m3 pour l'eau assainie.

## **Registre des Délibérations du 03 mai 2016 Conseil Municipal de la commune de LES PILLES**

Les travaux ayant eu lieu dans la Grande rue en février et se poursuivant maintenant au quartier du Portail pour être en principe terminés pour l'été, nous proposons de ne pas faire de relevé de compteur avant le relevé habituel d'été, facturé en septembre. Les habitants profiteront ainsi d'une eau assainie au tarif eau normal jusqu'au relevé au tarif de l'eau de 1,80 € voté le 7 décembre 2015. Le manque à gagner peut être évalué à environ 1 000 € pour les deux mois considérés mais les propriétaires vont avoir à payer la participation forfaitaire (PFAC) de 1 500 € sans tarder, ainsi que l'abonnement plus tôt selon le nouveau principe de double facturation annuelle (abonnements puis consommations). Il serait très impopulaire de faire une facturation intermédiaire.

*Pour l'abonnement, il est facturé en fin de période, donc pour 2015-2016 en 2016.*

Nous avons voté pour rappel 55 € pour l'eau (+10 € location compteur) et de 100 € pour l'assainissement. Pour tenir compte de la double facturation, et pour ne pas facturer un service non encore rendu (notamment pour les locataires pour lesquels l'abonnement est proratisé), nous allons passer graduellement à un abonnement compté du 1er avril 31 mars, date de facturation, soit en 2016 uniquement l'abonnement de l'eau non assainie d'août à mars, soit 8 mois :  $55/12 \times 8 = 36,66$  €.

En 2017, l'abonnement sera de 55 + 100 € à la facturation d'avril pour les habitants déjà connectés. Et légèrement inférieur (en principe de 75 € au lieu de 100 pour l'assainissement) pour ceux en cours de connexion qui ne le seront qu'en juin (quartier du Portail).

En 2018, tous les connectés au réseau d'assainissement seront à 155 €.

Je rappelle que le budget eau-assainissement est séparé du budget de la commune, même si la trésorerie ne fait qu'une. Le budget eau-assainissement est bénéficiaire et une provision de 10 000 €/an pour travaux a été prévue dans le nouveau calcul de l'eau, ce qui laisse de la marge, sachant aussi que le coût du chantier est pour le moment inférieur au montant prévu, qui avait déterminé le montant de l'emprunt et donc le prix de l'eau pour le rembourser.

Après accord du conseil, ces informations seront communiquées aux habitants par les voies habituelles.

Le conseil insiste pour que la tarification soit très clairement expliquée avec la facturation. Olivier Barlet précise que les travaux de branchement individuels doivent se faire dans les deux ans après disponibilité mais que la facturation intervient sans attendre, en accord avec la Trésorière de Nyons, selon le principe d'un service à disposition.

### **Commission Gazette et réunion de village**

Olivier Barlet propose une nouvelle Gazette pour l'été, à boucler au mois de juin, et appelle aux participations. Une date de réunion de la commission Gazette sera fixée fin mai avec les participants.

Le conseil demande à ce que la Gazette fasse le point sur l'avancement des travaux et propose un rappel des explications financières.

Une réunion de village devrait être envisagée pour répondre aux questions des habitants et relancer la participation.

### **Cahier des charges des communes pour l'environnement**

Olivier Barlet insiste sur le fait que le programme communal du conseil élu prévoyait une partie environnement (recours plus aisé aux énergies renouvelables, groupe de commandes d'énergie, information sur les éco-comportements) et que c'est le seul point de ce programme sur lequel nous n'avons pas encore avancé de manière significative.

YanBernard insiste sur le fait que l'Agenda 21 comporte une part communale et qu'une information pourrait être recherchée à ce niveau.

Sur la question des achats groupés, Jean-Louis Liotaud a fait une étude : un logiciel existe qui permet de gérer cela et qui serait à mettre en place. Ce n'est pas très net pour les questions d'énergie mais une mutualisation pour les produits d'entretien compatibles avec la station d'épuration pourrait être développée.

Angélique Boudou va travailler sur un modus vivendi sur l'utilisation des produits dans les cas où on ne sait que faire (wc bouchés, javel, etc.).

**Registre des Délibérations du 03 mai 2016**  
**Conseil Municipal de la commune de LES PILLES**

La question des antibactériens est posée et celle des produits d'entretien à privilégier. Un autocollant devrait être préparé, commun avec la commune de Condorcet, pour rappeler les règles en matière d'assainissement écologique.

**Planning pour les employés communaux**

Les employés communaux nettoient et débroussaillent actuellement le haut du village au niveau du ralentisseur, ainsi que les chemins. Ils ont commencé les caisses à fleurs pour la Grande rue et les endroits du village pouvant en recevoir.

Ils vont s'atteler à un abri en canisse pour la buvette du marché des producteurs qui démarre le 16 mai.

Marylène Delmarre rappelle que de nombreux cyclistes font une halte Place du pont et qu'il faudrait que les WC et la fontaine soient tenus propres et en état.

**Feuille d'émargement**

SEANCE DU MARDI 23 JUIN 2015 A 20H

<b>Numérotation des délibérations</b>	<b>Objet des délibérations</b>
2016-24	<b>tarifs marché producteurs et régie</b>
2016-25	<b>Assistante de prévention</b>

Les Conseillers :

<i>Absente</i> <i>Séverine AMIC</i>	<i>André BALANDREAU</i>	<i>Olivier BARLET</i>
<i>Laurence BERGER</i>	<i>Yann BERNARD</i>	<i>Angélique BOUDOU</i>
<i>Julie CHAUDESAIGUES</i>	<i>Marilyne DELMARRE</i>	<i>Jean-Louis LIOTAUD</i>
<i>Agnès PETIT</i>		